

# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### Del.2024/06/03-01 – Contrat de partenariat « Itinéraire randonnée pédestre labellisé Rando en Deux-Sèvres » avec le Département des Deux-Sèvres

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> janvier 1986 confiant aux Conseils Généraux l'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur leur territoire ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article L361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

**Vu** la délibération n° 5 du 7 juillet 1992 par laquelle le Conseil général a instauré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du 26 septembre 2022 portant modification du PDIPR du département des Deux-Sèvres ;

Le Département sollicite le conseil municipal pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le territoire communal, dans la mesure où cet itinéraire sera affecté à l'usage du public, pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux qui ne le sont pas encore (à savoir : « la Boucle du Plessis ») et pour la signature du contrat itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**AUTORISE** le passage de l'itinéraire sur le territoire de la commune et dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération ;

**SOLLICITE** le Département pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux dont la liste et le report sur plan cadastral signés sont joints en annexe à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,

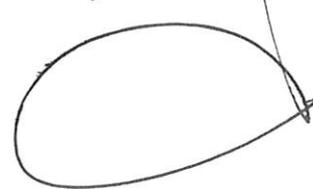
Isabelle MOINET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRÈSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### **Del.2024/06/03-02 – Cession de la parcelle BP 89**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

**Vu** le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

**Vu** la proposition de cession faite au GAEC LA PETROLE ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**DÉCIDE** de céder la parcelle pour le montant de **CINQ CENTS** (500 €), la parcelle cadastrée section BP 89, d'une contenance de 1 527 m<sup>2</sup>, la Pigerie, au GAEC LA PETROLE ou leurs représentants ;

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes pour signer les documents relatifs à cette affaire et l'acte, dressé par l'étude notariale BLUMANN à Cerizay.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### Del.2024/06/03-03 – Dispositif « Coup de Pouce »

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2011 instituant le règlement de l'aide « Coup de Pouce » ;

**Vu** la demande de Madame ██████████ en date du 17/04/2024 pour bénéficier de l'aide « Coup de Pouce » ;

**Considérant** que le dossier de demande d'aide est complet ;

**Considérant** qu'au vu des pièces présentées, le règlement du dispositif « Coup de pouce » permet d'octroyer une aide de 400 € ;

**Considérant** les crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65 compte 6574 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**DÉCIDE** de verser une aide financière d'un montant de 400 € à Mme ~~Colme R...~~ ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### Del.2024/06/03-04 – Programme Agglorenov – Conventions OPAH et OPAH RU – Avenants n°4

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), R.327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

**Vu** le règlement général de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 23 février 2016 portant adoptant le Programme Local de l'Habitat du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la fiche-action 6 du PLH visant à redonner de l'attractivité aux centres-bourgs par des actions de réhabilitation et de restructuration du parc social et privé ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle permettant la définition d'un programme communautaire pour l'amélioration du parc de logement privés ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé du Bocage Bressuirais : convention OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la création de l'autorisation de programme pour le projet « programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé » ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 juin 2022 portant sur les avenants n°1 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2022/07/04-07 en date du 04 juillet 2022 approuvant les avenants n°1 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 09 mai 2023 portant sur les avenants n°2 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2023/05/15-09 en date du 15 mai 2023 approuvant les avenants n°2 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération n°2023-177 en date du 07 novembre 2023 portant sur les avenants n°3 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2023/12/18-20 en date du 18 décembre 2023 approuvant les avenants n°3 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

**Considérant** les évolutions suivantes :

- La prise en compte dans l'OPAH des propriétaires occupants Anah modestes et très modestes éligibles aux aides « Ma Prime Rénov' Parcours accompagné » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- La mise en place de nouvelles aides de l'Anah à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui s'accompagne d'une revalorisation des montants de dépenses éligibles et des taux de subvention ;
- La nécessité d'actualiser les objectifs de production en logements locatifs conventionnés au regard du nombre de contacts et de projets de logements locatifs conventionnés en OPAH RU ;
- L'actualisation des niveaux de loyer Loc Avantages applicables pour les baux conclus ou renouvelés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Considérant** qu'au regard de ces évolutions, il convient de procéder à une mise à jour des conventions OPAH RU et OPAH, par avenants lesquels, sans modifier l'enveloppe financière, visent à :

- Pour l'OPAH RU :
  - Augmenter les objectifs de production de logements locatifs conventionnés Loc 2 et Loc 3 tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B et de la commune de Bressuire ;
  - Augmenter les objectifs de production pour les dossiers Ma Prime Logement Décent tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B (cf article 6 de la présente convention) ;
  - Augmenter les objectifs de production pour les dossiers Ma Prime Rénov'Parcours accompagné tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B (cf article 6 de la présente convention).
- Pour l'OPAH :
  - Augmenter le périmètre d'action de l'OPAH à tous les centres-bourgs et secteurs U du PLUi ;
  - Adapter les modalités d'abondement de la CA2B pour la production de logements locatifs conventionnés Loc 2 et Loc 3 ;
  - Augmenter les objectifs de production pour les dossiers Ma Prime Rénov'Parcours accompagné tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B (cf article 6 de la présente convention).

Ces propositions sont explicitées dans les projets d'avenants n°4 aux conventions OPAH RU et OPAH, présentés en annexes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**APPROUVE** les termes des avenants n°4 aux conventions OPAH-RU et OPAH telles que présentés en annexe ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### Del.2024/06/03-05 – Renouvellement de la convention AMI « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » avec la Région Nouvelle-Aquitaine

**Vu** la convention-cadre pluriannuelle « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » du 4 janvier 2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes concernées par ladite convention ;

**Vu** la délibération DEL.202/09/14-09 du conseil municipal approuvant la première convention cadre AMI « Revitalisation des petits et moyens pôles urbains » ;

**Vu** la délibération DEL2023/12/18-12 du conseil municipal adoptant le Plan stratégique de revitalisation communal (Plan Guide) ;

**Considérant** le projet de territoire de l'Agglomération, la mise en œuvre du Programme Intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » et les différentes politiques publiques associées ;

**Considérant** l'adoption du Plan stratégique de revitalisation communal (Plan guide) ;

**Considérant** les démarches et actions engagées par la commune en matière de revitalisation du centre-ville ;

En 2020, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Mauléon ainsi que les communes d'Argentonnay, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-les-Aubiers ont candidaté collectivement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional de Nouvelle-Aquitaine « Revitalisation des petits et moyens pôles urbains » et ont été retenues dans ce cadre.

Chacune des six communes a élaboré sa feuille de route stratégique visant la revitalisation de son centre-bourg/centre-ville et son plan d'actions associé.

Dans cette dynamique engagée, il s'agit ainsi de **poursuivre le partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuire et les communes** d'Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers en le formalisant avec une nouvelle convention opérationnelle pour 4 ans.

Au regard de ces éléments, la présente convention vise à préciser les axes du soutien régional pour la mise en œuvre opérationnelle et l'accompagnement des démarches stratégiques intégrées de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.

L'appui de la Région au côté des Communes et de la CA2B permet ainsi de **soutenir des projets et opérations structurantes en cœur de bourg ainsi que l'ingénierie technique** nécessaire pour mener à bien ces opérations complexes.

Ainsi, le soutien régional dans ce cadre porte particulièrement sur :

- L'ingénierie de projet (financement d'un poste de chef de projet revitalisation)
- La mutation d'îlots stratégiques de centre-bourg (financement d'études opérationnelles, de déficit d'opération d'aménagement, d'AMO...)
- L'adaptation du commerce et de l'artisanat (financement de diagnostic stratégique du tissu commercial ; d'actions collectives ciblées numérique, innovation, transmission/reprise ; d'aides aux entreprises)
- L'innovation en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité (pépinière commerciale, boutique à l'essai, circuits-courts, ESS, etc.)

**Cette nouvelle convention précise ainsi les axes d'intervention de la Région** (cf. convention-cadre en annexe). Les projets relatifs à ces axes (déjà précisés ou à venir) feront quant à eux l'objet d'une demande spécifique par chaque maître d'ouvrage, dès lors qu'ils seront arrivés à maturité technique et financière.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention opérationnelle 2024-2027 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, telle que jointe en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

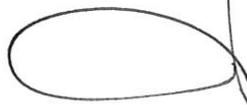
La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### Del.2024/06/03-06 – Dispositif « Aide aux déplacements sportifs »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2311-7 ;

**Vu** le règlement d'aide aux déplacements sportifs, DEL20160628-01 du 28 juin 2016 ;

**Vu** la demande de l'association « Karaté Club » pour une aide exceptionnelle, le 11 et 12 mai 2024 pour un déplacement à Valences/Bourg de Péage pour une coupe de France Benjamin ;

**Considérant** que l'association « Karaté Club » a fourni le bilan du déplacement sportif réalisé, accompagné des justificatifs des frais de déplacements, conformément au règlement : soit une aide à 75% de la somme totale du déplacement plafonnée à 150 € ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**ACCORDE** au titre du dispositif d'aide au déplacement mis en place par la Ville, une aide de 150 € à l'association sportive « Karaté Club » ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU





# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

**Pouvoirs** : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle MOINET

**Convocation** : le 28 mai 2024

### Del.2024/06/03-07 – Dispositif « Aide aux déplacements sportifs »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2311-7 ;

**Vu** le règlement d'aide aux déplacements sportifs, DEL20160628-01 du 28 juin 2016 ;

**Vu** la demande de l'association « Ecole Cerizéenne de Boxes Asiatiques » pour une aide exceptionnelle, le 18 mai 2024 pour un déplacement à Noisy-le-Grand pour une coupe de France jeunes ;

**Considérant** que l'association « Ecole Cerizéenne de Boxes Asiatiques » a fourni le bilan du déplacement sportif réalisé, accompagné des justificatifs des frais de déplacements, conformément au règlement : soit une aide à 75% de la somme totale du déplacement plafonnée à 150 € ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

**ACCORDE** au titre du dispositif d'aide au déplacement mis en place par la Ville, une aide de 150 € à l'association sportive « Ecole Cerizéenne de Boxes Asiatiques » ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROSEAU

